

# Fiche signalétique

Les acteurs du projet

#### Maîtrise d'ouvrage

Ministère de la Justice

- > Secrétariat général
- > Direction des services judiciaires

#### Maîtrise d'ouvrage déléguée

> Agence publique pour l'immobilier de la Justice, (APIJ)

#### Maîtrise d'œuvre

> Flint (architecte), Terrell, Alto, Voxoa

#### Entreprise

> Demathieu Bard

# Coordinateur Sécurité et protection de la santé

> Présents

#### Contrôleur technique

Socotec

#### Les chiffres clés

- > 3 salles d'audience civile
- > Surface de plancher : 1 413 m<sup>2</sup>

#### Le chantier

- > Montant des travaux : **3,4 millions € HT**
- > Durée du chantier : 20 mois
- > Surface utile du palais de justice : 1400 m²

#### Le calendrier

septembre 2014

> notification du marché

début 2015

> travaux de démolition de l'ancien bâtiment

mars 2015

> début des travaux de gros œuvre

7 juillet 2016

> réception des travaux

7 novembre 2016

> mise en service du « Tribunal – pôle civil »

#### Les personnels

35 personnes (20 pour le tribunal d'instance et 15 pour le tribunal de grande instance) travailleront quotidiennement au pôle civil du tribunal.

### sommaire



#### Un site dédié aux affaires civiles

Ce nouveau pôle regroupe le tribunal d'instance et les services civils du tribunal de grande instance, (TGI) tandis que le palais de justice historique Montaigne est consacré au pôle pénal du TGI. L'ensemble immobilier des services judiciaires est désormais totalement repensé.



# 3 questions à Franck Lefébure, architecte, agence Flint

L'architecture du palais de justice s'intègre de manière cohérente dans la place du Général-Leclerc, dont elle reprend la géométrie en hémicycle. Le béton matricé et gommé en façade lui confère néanmoins sa modernité.



## Visite guidée

Des locaux lumineux et accueillants, mais également sécurisés dans un palais de justice à taille humaine.

Deux ans et demi après la fin de la rénovation du palais de justice historique de Périgueux, situé boulevard Montaigne, l'ouverture du pôle civil du tribunal marque la fin d'une séquence qui aura permis une clarification de l'organisation de la justice périgourdine. Installé place du Général-Leclerc, à l'angle de la rue Sirey, le nouveau bâtiment regroupera désormais le tribunal d'instance (TI) et les services civils du tribunal de grande instance (TGI), jusqu'à présent hébergés rue Maleville.

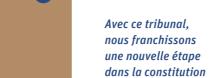
## Un site dédié aux affaires civiles

À quelques mètres seulement du palais Montaigne, le bâtiment dit Sirey se présente comme son prolongement naturel. Une proximité qui rend possible une séparation inhabituelle des juridictions : le pôle pénal du TGI dans le palais du XIXe siècle, ses services civils et le TI dans le nouvel édifice. «Cette distinction est fonctionnelle, souligne Jean-François Mailhes, procureur de la République près le TGI. Elle facilitera le travail des fonctionnaires et des magistrats, tout en donnant une image claire de l'organisation de la justice. Il ne s'agit en aucun cas de fusionner les juridictions pour créer un tribunal de première instance.» «Nous tenons absolument à ce que cette distinction entre pôle civil et pôle pénal soit respectée, insiste Julien Simon-Delcros, président du TGI, car elle fait sens.» D'autant plus que la répartition des services au sein même du pôle civil a fait l'objet d'une étude méticuleuse, au terme de laquelle des «sous-pôles» -familial, exécution des peines...- ont été identifiés.

#### Accompagnement, concertation et confiance

Les personnels du TI et du TGI ont été associés à cette réflexion initiale, de même qu'ils ont été invités à participer, ces derniers mois, à des groupes de travail thématiques : accueil du public, mutualisation des salles d'audience, optimisation des méthodes de travail, rationalisation des espaces de travail... L'objectif affiché est simple : «Je souhaitais que les personnels ne soient pas tenus à l'écart et qu'ils puissent s'approprier le bâtiment, justifie Julien Simon-Delcros. Nous avons fait appel à VIA Justice, un dispositif de la Direction des services judiciaires, pour nous accompagner dans cette tâche. Le taux d'occupation des bureaux et des salles d'audience sera de 100%.»

Je souhaitais à ce que les personnels ne soient pas tenus à l'écart et qu'ils puissent s'approprier le bâtiment.



d'un plateau judiciaire

de grande qualité.

Cette démarche concertée a permis de faire émerger des demandes très précises : «Nous avons ajusté les équipements des salles de classement en fonction des demandes des utilisateurs, donne pour exemple Fabrice Talagas, ingénieur des travaux chez Demathieu Bard. Ce dialogue a été fructueux. D'une manière générale, l'entente a été très bonne entre les différents acteurs du projet, ce qui n'est pas courant.»

Une relation de confiance saluée par tous les protagonistes: «Le chantier s'est bien passé avec des interlocuteurs efficaces, note ainsi Jérémy de Conti, chef de projet à l'Agence pour l'immobilier de la Justice (APIJ). C'est ce qui explique que la qualité est au rendez-vous, avec des espaces bien finis et adaptés aux besoins.» «L'APIJ a répondu favorablement à la quasi-totalité de nos demandes, confirme, de son côté, le président du TGI. Jusqu'à l'installation au dernier moment d'un profil de Marianne dans la grande salle d'audience, ce qui permet d'ajouter une dimension symbolique importante.»

#### Modernité et fonctionnalité

Symboliques, mais aussi pragmatiques, les équipements de «Sirey» en font un bâtiment «moderne et facile d'utilisation, indique Fabrice Delille, directeur de greffe. Bien que centralisée, la gestion technique du bâtiment laisse des marges de manœuvre aux utilisateurs, pour aérer les pièces ou moduler leur température. » Un atout de plus pour le nouveau bâtiment, à la fois performant, bien situé et sécurisé. «La mise en service de "Sirey" est une chance, conclut Julien Simon-Delcros. Avec elle, nous franchissons une nouvelle étape dans la constitution d'un plateau judiciaire de grande qualité. » Un gage d'efficacité, d'accessibilité et de lisibilité de la justice.



# 3 questions à Franck Lefébure, architecte, agence Flint

#### Quelles contraintes avez-vous dû prendre en compte pour intégrer le bâtiment dans son environnement ?

Il a tout d'abord fallu prendre en considération un urbanisme marqué par l'époque de Louis Catoire, architecte du palais Montaigne construit au XIX° siècle. Nous avons dû tenir compte de la géométrie en hémicycle de la place du Général-Leclerc, que le bâtiment Sirey vient reconstituer, dans toute sa symétrie. Sur le plan architectural, notre volonté d'affirmer l'image d'un bâtiment institutionnel nous a amenés à travailler sur une échelle de façade se différenciant du rythme régulier et de la modénature classique de l'architecture des habitations avoisinantes. Nous avons préféré intervenir en rupture, avec une façade principale représentative de sa fonction d'édifice public.

En somme, nous avons répondu à la problématique urbaine de façon classique, mais nous avons proposé, sur le plan architectural, quelque chose de plus moderne.

#### Plus moderne, cette façade établit malgré tout comme un dialogue avec le palais Montaigne. Grâce à quels partis pris ?

Nous avons prévu des grands éléments de béton en façade, pour rappeler la sobriété du palais Montaigne, son aspect monumental et monolithique, sans pour autant lui faire concurrence. Le rôle important du choix du matériau et de sa teinte a doné lieu à des échanges avec l'architecte des bâtiments de France. Le béton que nous avons utilisé a fait l'objet d'un «gommage» qui a permis d'enlever la pellicule lisse en surface et de révéler la masse et les imperfections du matériau, lui conférant ainsi un aspect plus brutal. Au final, ce béton matricé et gommé offre une matérialité proche de celle de la pierre utilisée sur le palais Montaigne et sur les maisons de la place.





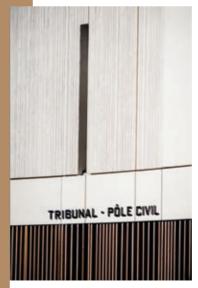
# Comment avez-vous conçu l'agencement des espaces intérieurs ?

Nous avons pensé la salle des pas perdus comme un espace ouvert sur la place, mais protégé. S'il est largement vitré, ce qui permet de bénéficier pleinement de la lumière naturelle, il dispose aussi, avec ses brise-soleil, d'un système de protection qui garantit une certaine intimité.

Dans ce hall se développant en longueur, la paroi qui s'impose face au visiteur dès qu'il pénètre dans le palais est ponctuée de grands éléments vitrés qui offrent une impression de profondeur en renvoyant notamment les reflets de la place. Les locaux annexes, qui se trouvent derrière, servent par ailleurs de tampon entre la salle des pas perdus, souvent bruyante, et les salles d'audience, qui nécessitent d'être au calme.

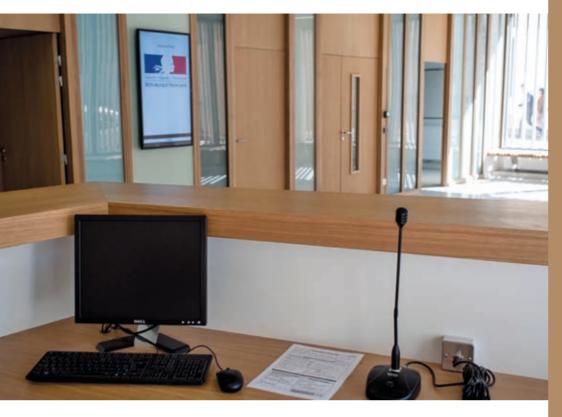
L'aspect relativement compact de la surface d'accueil permet d'orienter les visiteurs dans leurs démarches, depuis l'entrée et les espaces d'accueil et d'attente jusqu'aux salles d'audience, qui sont positionnées en fond de parcelle.

Quant aux couleurs et aux matériaux, nous avons fait le choix d'une identité très épurée avec, à tous les étages, une forte dominante de blanc et de teintes claires. Le rez-de-chaussée est, lui, marqué par la présence de beaucoup de bois, ce qui apporte une atmosphère plus chaleureuse.



↑ Un gommage du béton a été réalisé pour lui donner un effet au plus proche de la pierre du palais Montaigne.







A La banque d'accueil permet de recevoir et d'orienter les utilisateurs.

A Les deux autres salles d'audience civile, munies d'une grande table ovale, permettent un contact plus direct avec les justiciables.

# Visite guidée

Bordée d'immeubles de style néo-classique, qui épousent sa forme en demi-lune, la place du Général-Leclerc, située à l'arrière du palais Montaigne, dégage un charme désuet que l'architecte du bâtiment Sirey a veillé à respecter. La façade incurvée et épurée du nouvel édifice s'y insère très subtilement. Ses quelques failles, dans la partie supérieure de la façade, ainsi que ses brise-soleils en bois, au rez-de-chaussée, préservent l'intimité des lieux tout en créant un trait d'union entre l'extérieur et l'intérieur.

#### Un accueil en douceur

Une petite salle d'attente a été prévue pour accueillir les publics fragiles dans un espace calme et sécurisant.

Très lumineuse, la salle des pas perdus offre des dimensions à échelle humaine. Face à l'entrée, un écran affiche les horaires des audiences en cours et à venir dans le bâtiment, mais aussi dans le palais Montaigne, rappelant d'emblée le lien étroit entre les deux entités. Parmi les quatre salles d'audience desservies, seule la grande salle, d'une capacité de soixante places assises, présente, avec son prétoire, un aménagement conforme aux codes classiques. En revanche, de grandes tables ovales meublent les salles 2 et 3 : «Elles sont mieux adaptées aux affaires familiales ou aux tutelles, explique Julien Simon-Delcros, président du TGI. Elles permettent un contact plus direct avec les justiciables.» Cette attention portée à la relation avec les justiciables a également justifié l'aménagement d'une petite salle d'attente, légèrement en retrait de la salle des pas perdus : «Cette salle est destinée à accueillir les publics fragiles, prévient Julien Simon-Delcros. Nous avons voulu leur proposer un espace calme et sécurisant.» De petite taille, la dernière salle d'audience pourra, en fonction de ses disponibilités, être mise à la disposition des avocats.



↑ Le palais de justice est doté d'un équipement multimédia performant, permettant de contrôler l'ensemble des dispositifs techniques (sonorisation, éclairage, caméras, système de visioconférence).

#### Simplicité fonctionnelle

Toutes les salles d'audience possèdent deux portes d'entrée, l'une réservée aux magistrats, l'autre, au public. «Quant à la séparation des espaces publics et des espaces sous contrôle d'accès, elle s'est révélée très simple, puisque seul le rez-de-chaussée est ouvert aux visiteurs » fait remarquer Jérémy de Conti, chef de projet à l'APIJ. L'accès aux étages, par les deux escaliers ou l'ascenseur, nécessite donc un badge.

À chaque niveau, en complément des bureaux, dont la plupart sont largement ouverts sur la rue Sirey, des espaces communs ont été prévus : salles de classement, salles d'impression, sanitaires... De l'espace a pu être gagné dans les bureaux grâce à l'installation de plafonds rayonnants réversibles, qui ont vocation à rafraîchir les locaux l'été et à les chauffer l'hiver.

Avec des murs blancs et un sol gris clair, les espaces tertiaires sont très épurés. De presque toutes les pièces, à part celles qui donnent sur la terrasse surplombant la grande salle d'audience, on aperçoit le palais de justice historique. Un lien visuel important pour les personnels qui emménageront ici.

#### Des espaces atypiques

La vue sur le palais Montaigne est particulièrement belle depuis la terrasse de la cafétéria, au troisième étage. Sous un plafond mansardé, cet espace offrira des pauses conviviales aux quelque trente-cinq personnes qui travailleront au pôle civil du tribunal.

Le dessin du bâtiment, avec sa façade incurvée et solennelle, a eu des incidences sur l'agencement des espaces intérieurs : ainsi, derrière les immenses plaques de béton—«certaines pesaient jusqu'à onze tonnes», précise Fabrice Talagas, ingénieur travaux qui a piloté leur installation—se trouve, au deuxième étage, une belle bibliothèque. Dotée d'une double hauteur sous plafond, elle bénéficie d'une multitude de failles qui laissent entrer la lumière et s'évader le regard. On imagine que ce lieu sera facilement adopté par ses utilisateurs.

La belle bibliothèque bénéficie d'une multitude de failles qui laissent entrer la lumière et s'évader le regard.





↑ La ville de Périgueux bénéficie désormais d'un ensemble judiciaire restructuré, plus lisible pour les justiciables : en haut, le palais de justice Montaigne destiné au pôle pénal du TGI.

Λ En bas, le palais de justice Sirey consacré aux affaires civiles.

16

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

#### Direction de la publication

Marie-Luce Bousseton, directrice générale

#### Coordination

Marion Moraes, responsable communication

#### Remerciements à

La Direction des services judiciaires et le Bureau de l'immobilier, de la sûreté des juridictions et de la sécurité des systèmes d'information (FIP2)

Le secrétariat général et le Bureau des études et des opérations immobilières (BEOI)

Julien Simon-Delcros, président du TGI

Jean-François Mailhes, procureur près le TGI

Fabrice Delille, directeur de greffe du TGI

Franck Lefébure, architecte, agence Flint

Fabrice Talagas, ingénieur travaux, Demathieu Bard

#### Ont participé au sein de l'APIJ

Jérémy de Conti Adrien Thouënon Nicolas Fournel Aurélien Defigier

Maquette et mise en page Anatome

**Rédaction** Isabelle Friedmann

Crédits photographiques Pascal Aimar/Tendance Floue

Impression Fabregue



L'ouverture du bâtiment Sirey, qui accueille désormais le tribunal d'instance et les services civils du tribunal de grande instance, marque la fin de la restructuration immobilière des services de la justice à Périgueux. L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), qui a piloté les phases successives de cette vaste opération, a veillé à ce que la nouvelle construction, tout en répondant aux exigences de modernisation et de sécurisation de la justice respecte l'environnement urbain classique dans lequel elle s'inscrit. Soucieux de faciliter l'appropriation des lieux par ses utilisateurs, l'APIJ et les chefs de juridiction ont tenu, tout au long du chantier, à associer les personnels aux choix fonctionnels et aux partis pris d'aménagement.

Le résultat est à la hauteur de l'implication de l'ensemble des acteurs. Magistrats et fonctionnaires, ainsi que leurs partenaires et les justiciables, profiteront tous de ces nouvelles conditions de travail et d'accueil.



